



## Peut on remettre au vote une resolution votee en assemblee generale et devenue definitive

Par **Mumu74**, le **28/11/2019** à **22:55**

Bonjour,

l'assemblée générale des copropriétaires m'a accordé par vote majoritaire l'extension de mon jardin.

la décision est irrévocable aucune contestation n'étant intervenue dans les délais légaux.

j'ai fait les travaux.

les copropriétaires veulent ré soumettre au vote ma demande lors d'une assemblée extraordinaire.

est ce possible

Par **youris**, le **29/11/2019** à **09:26**

bonjour,

c'est possible mais le syndicat devra prendre à sa charge le coût des travaux de remise en état à l'identique.

mais vous pourrez contester cette nouvelle résolution devant le TGI.

je suppose qu'il y a une raison à ce revirement, avez-vous bien réalisé les travaux selon le projet adopté par votre A.G. ?

salutations

Par **Mumu74**, le **29/11/2019** à **13:09**

Bonjour

oui lors de la dernière assemblée le syndicat et le syndic ont confirmé que les travaux avaient été réalisés selon la demande.

le revirement est dû à une personne jalouse...

Par **youris**, le **30/11/2019** à **16:57**

il appartient à la personne jalouse de demander l'inscription de cette résolution à l'ordre du jour de la prochaine A.G.

les frais de démolition et de remise en état seront à la charge du syndicat des copropriétaires.